



---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

---

Le 18 février 2021, à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 12 février 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	31
Excusés	2

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER  
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON  
M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Regis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND  
Mme Hélène MAVÉRAUD - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Sabrina DUVAL (procuration à M. Eliane RENAUT)  
M. Brice CLOUET (procuration à Mme Danielle CORNET)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

*Pour les délibérations n°2021-014 « Dissolution du budget annexe Lotissement les Cormiers » et n°2021-015 « Dissolution du budget annexe Lotissement Hameau Prieuré », Mme Lætitia GUTH et M. Sébastien SOURGET sont absents. On compte alors 29 présents, 2 excusés et 2 absents.*

*Pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations n°2021-018, 2021-022, 2021-026), Mme Danielle CORNET est absente.*

*On compte alors 30 présents, 2 excusés et 1 absente.*

*La présidence de l'assemblée est confiée à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint pour les délibérations sus-visées relatives aux comptes administratifs.*

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

---

## Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021
- Information sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal
- Points soumis au vote :

### FINANCES

2021-014	Dissolution du budget annexe Lotissement les Cormiers
2021-015	Dissolution du budget annexe Lotissement Hameau Prieuré
2021-016	Modalités de vote des budgets
2021-017	Approbation du Compte de Gestion 2020 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2021-018	Compte Administratif 2020/ Budget annexe Lotissement communal «La Chasselandière »
2021-019	Affectation du résultat de fonctionnement 2020 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2021-020	Budget Primitif 2021 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2021-021	Approbation du Compte de Gestion 2020 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2021-022	Compte Administratif 2020 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2021-023	Affectation du résultat de fonctionnement 2020/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2021-024	Budget Primitif 2021/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2021-025	Approbation Compte de Gestion 2020 / Budget Principal
2021-026	Compte Administratif 2020 / Budget Principal
2021-027	Affectation du résultat de fonctionnement 2020 / Budget Principal
2021-028	Budget Primitif 2021 / Budget Principal
2021-029	Sollicitation d'une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif « Cœur de bourg / cœur de ville » pour la rénovation et l'extension du Pôle solidaire

### CŒUR DE VILLE

2021-030	Soutien de la commune aux commerçants non alimentaires du marché hebdomadaire du lundi matin impactés par la crise sanitaire
2021-031	Marché des producteurs locaux du samedi matin : modification du nombre d'emplacements et des périodes autorisées

### CADRE DE VIE, BÂTIMENTS

2021-032	Adoption du projet de rénovation et d'extension de la salle du Rocher et sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
----------	--

### SPORT

2021-033	Attribution de subventions exceptionnelles à l'Office Municipal des Sports et à l'union Sportive Pont-Châtelaine
----------	--

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

*Danielle CORNET : Propose de désigner M. Jonathan HERVÉ pour assurer la fonction de secrétaire de séance.*

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

*Jonathan HERVÉ : Procède à l'appel.*

*Danielle CORNET : Remercie M. Jonathan HERVÉ.*

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021**

*Aucune observation.*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
22/01/2021	2021-003	Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, au titre de l'année 2021.	24
8/02/2021	2021-004	Signature du marché de fourniture de mobiliers conclu avec la société VERRIER d'un montant de 12 235.44 € H.T, soit 14 682.53 € TTC.	4

- **Points soumis au vote :**

## **FINANCES**

### **DÉLIBÉRATION N°2021-014 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CORMIERS**

*Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération*

Vu la délibération n° 2014-067, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, portant sur la clôture du budget annexe Lotissement les Cormiers et du dossier TVA correspondant.

La délibération n° 2014-067, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, a clôturé le budget annexe Lotissement les Cormiers et du dossier TVA correspondant. Afin de répondre à la demande du comptable public, il y a lieu désormais de le dissoudre afin de clore administrativement le dossier.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 février 2021,

*Stéphane POILVÉ : Indique que cette délibération, très administrative, est nécessaire car il convient de respecter un délai inférieur à une année entre la clôture d'un budget et sa dissolution.*

#### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De dissoudre le budget annexe Lotissement les Cormiers.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-015 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE HAMEAU DU PRIEURÉ**

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Vu la délibération n° 2015-083, en date du 15 septembre 2015, portant sur la clôture du budget annexe Lotissement Le Hameau du Prieuré et du dossier TVA correspondant.

La délibération n° 2015-083, en date du 15 septembre 2015, a clôturé le budget annexe du lotissement Le Hameau du Prieuré et du dossier TVA correspondant. Afin de répondre à la demande du comptable public, il y a lieu désormais de le dissoudre afin de clore administrativement le dossier.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 février 2021,

**Stéphane POILVÉ** : Précise qu'il s'agit de la même procédure que celle appliquée pour la précédente délibération.

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De dissoudre le budget annexe Lotissement Le Hameau du Prieuré.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-016 – MODALITÉS DE VOTE DES BUDGETS**

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Le budget des communes de plus de 10 000 habitants peut être voté par fonction ou par nature. La présentation par nature signifie que les dépenses et les recettes sont classées selon la nature de l'objet (article comptable) et non en fonction de sa destination. Pour une présentation par fonction, le budget est décliné en 10 fonctions entre lesquelles se ventilent toutes les dépenses et les recettes de la commune : enseignement, culture et vie sociale, santé, interventions sociales, logement, développement urbain, aménagement de l'espace naturel, transports, action économique et services généraux des administrations publiques locales. Ces fonctions sont identiques en fonctionnement et en investissement.

Vu l'article L2312-3 du Code général des collectivités territoriales, relatif au vote par nature ou par fonction du budget des communes de plus de 10 000 habitants. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.

Vu l'article R2312-1 du Code général des collectivités territoriales, indiquant que, pour l'application des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 2312-3, le conseil municipal délibère, dans les communes de 10 000 habitants et plus, sur le vote du budget par nature ou par fonction. Il est précisé que, par la suite, cette délibération ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 février 2021,

**Stéphane POILVÉ** : Une réflexion est en cours, avec le service Finances, afin de réaliser une présentation du budget par fonction, tenant compte de l'organisation de la Commune. Il convient de faire preuve de vigilance, afin d'éviter la mise en place d'une « usine à gaz ». Actuellement, la ventilation est effectuée par charges, sauf pour le personnel. Il apparaît difficile de la déterminer sans être chronophage.

**Danielle Cornet** : Explique que l'objectif est de disposer des coûts complets. Un travail en ce sens est engagé avec le responsable du service Finances, afin de proposer une nouvelle méthode.

- 18h16 : arrivées de Mme Lætitia GUTH et de M. Sébastien Sourget -

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De voter le budget par nature, assorti d'une présentation croisée par fonction.

**Danielle CORNET** : *Explique que la majeure partie du Conseil municipal est consacrée au vote des budgets 2021. Afin de simplifier la procédure, un vote groupé sera proposé. Les modalités de vote sont les suivantes :*

- *Votes des comptes de gestion des budgets annexes et du budget principal.*
- *Votes des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal, pour lesquels le Maire se retire et confie la présidence de la séance à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint.*
- *Votes des affectations de résultats des budgets annexes et du budget principal.*
- *Votes des budgets primitifs des budgets annexes et du budget principal*

*Donne la parole à M. Stéphane POILVÉ, pour la présentation du budget.*

**Stéphane POILVÉ** : *Présentation du budget 2020.*



## Modalités de vote du budget principal et des budgets annexes de la Commune de Pont- Château.

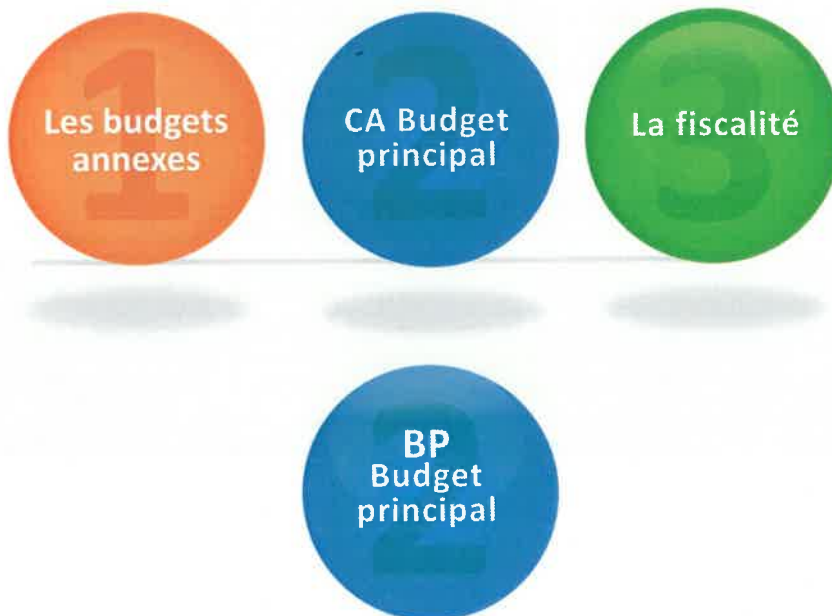
Les budgets seront votés par nature au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement
- du chapitre pour la section d'investissement

*Il est proposé :*

- *que le vote se fasse sur la globalité des budgets et non par un vote formel sur chacun des chapitres*
- *que les provisions seront semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes d'investissement)*
- *que la comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent*

Les budgets primitifs seront votés avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après le vote du compte administratif 2020





## Budget Chasselandière

- **Compte administratif 2020**
- **Compte de Gestion 2020**
- **Affectation du résultat 2020**
- **Budget Primitif 2021**

# Budget Chasselandière : CA 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6045 - Achats d'études	1 195,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	1 231,51		
66112 - ICNE	-100,54		
608 - Frais de terrains en cours d'aménagement	1 130,97	796 - Transfert de charges financières	1 130,97
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03
7133 - Variation des en-cours de production de biens	136 008,66	7133 - Variation des en-cours de production de biens	138 334,63
<b>TOTAL</b>	<b>467 666,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>509 506,51</b>
<b>Résultat section de fonctionnement : 41 839,88</b>			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	41 458,24		
1641 - Emprunts	33 741,45	168741 - Avance budget principal	41 000,00
315 - Terrains à aménager	328 201,03	315 - Terrains à aménager	328 201,03
3354 - Etudes	1 195,00		
3355 - Travaux	13 235,67	3355 - Travaux	13 235,67
33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 903,98	33586 - Frais financiers	122 772,99
<b>TOTAL</b>	<b>541 735,35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>505 209,69</b>
<b>Résultat section d'investissement : -36 525,66</b>			

**Résultat global : 5 314,22**

# Budget Chasselandière : compte de gestion 2020

044106  
SIC PONTCHATLAI



B-1  
Exercice 2020

## 33600 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Provisions budgétaires initiales (a)	556 544,24	523 315,95	1 079 860,12
Transferts de ressources extérieures (b)	205 209,69	467 866,83	673 076,52
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = a + b - c)	561 753,93	467 866,83	1 029 620,76
<b>DÉPENSES</b>			
Autres ressources budgétaires initiales (e)	666 568,24	523 315,95	1 190 884,12
Mandat-arrêté (f)	500 227,13	467 866,83	968 093,96
Annulations de mandats (g)		100,54	100,54
Dépenses nettes (h = e + f - g)	500 227,13	467 866,83	968 093,96
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	61 526,80		61 526,80
(c - g) Déficit			

**Stéphane POILVÉ** : Explique que le compte de gestion atteste de la conformité entre le compte de la Commune et le compte du Trésorier.





044104  
S.M. PONTCHATEAU

Annexe 11-2  
Exercice 2020

## 28400 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON DÉGÉYÉRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissements					
Recettes					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services non personnalisés</b>					
<b>LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT</b>					
Investissements	-41 438,24		6 912,58		-36 525,66
Recettes	41 839,88				41 839,88
<b>Soins Total</b>	<b>391,64</b>		<b>6 912,58</b>		<b>5 314,22</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>391,64</b>		<b>6 912,58</b>		<b>5 314,22</b>
<b>III - Budgets des services personnalisés</b>					
Investissements					
Recettes					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>391,64</b>		<b>6 912,58</b>		<b>5 314,22</b>

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif

### **Affectation des résultats 2020**

- Résultat de fonctionnement 2020 = 41 839.88 €
- Proposition d'affectation du résultat :
  - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002
  - en section d'investissement : 0.00 €

- **Vote affectation des résultats**

## Budget Chasselandière : BP 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
023 - Virement section d'investissement	41 839,88	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
6045 - Etudes	15 000,00		
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00
7133 - Variation des en -cours de production de biens	138 335,00	7133 - Variation des en- cours de production de biens	153 335,00
<b>TOTAL</b>	<b>523 376,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>523 376,88</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	36 525,66	021 - Virement section de fonctionnement	41 839,88
		168741 - Avance budget principal	9 685,78
315 - Terrains à aménager	328 202,00	315 - Terrains à aménager	328 202,00
3354 - Etudes et prestations de service	16 195,00	3354 - Etudes et prestations de service	1 195,00
3355 - Travaux	13 236,00	3355 - Travaux	13 236,00
33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 904,00	33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 904,00
<b>TOTAL</b>	<b>518 062,66</b>	<b>TOTAL</b>	<b>518 062,66</b>

**Stéphane POILVÉ** : Le montant de 15 000€ alloué aux études est prévisionnel. Un travail plus précis sur ce budget sera engagé, afin de permettre la réalisation rapide du projet.

## Budget Chasselandière

- Vote budget primitif

- Compte administratif 2020
- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget Primitif 2021

**Le budget de la salle de spectacle est un budget assujetti à la TVA.  
Les prévisions indiquées sont donc calculées hors taxes**

## Budget Carré d'argent : CA 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	RÉALISÉ		RÉALISÉ
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>162 885,56 €</b>	<b>Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté</b>	<b>45 794,76 €</b>
Saison culturelle	58 423,15 €	Excédent antérieur reporté	45 794,76 €
Scolaires	7 081,98 €	<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	<b>41 188,95 €</b>
Communication	15 452,22 €	Billetterie saison	
Administration	19 543,84 €	Billetterie scolaires	41 188,95 €
Fonctionnement du bâtiment	52 307,58 €	Billetterie partenaires	
Personnels intermittents, vacataires, stagiaires	10 076,79 €	<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>323 510,07 €</b>
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>186 984,66 €</b>	Prise en charge par le budget principal	320 000,00 €
Personnel municipal	186 984,66 €	Subventions	3 510,07 €
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>8 971,62 €</b>	<b>Chapitre 75 - Autres produits gestion courante</b>	<b>2 775,00 €</b>
Redevances pour concessions, brevets...	8 971,62 €	Locations de la salle	2 775,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>11 299,93 €</b>	<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>18 522,15 €</b>
Titres annulés sur exercice antérieur	11 299,93 €	Recettes exceptionnelles	18 522,15 €
<b>Chapitre 042 - Amortissement des biens</b>	<b>27 727,54 €</b>	<b>Chapitre 042 - Amortissement des subventions</b>	<b>27 727,54 €</b>
Amortissement des biens	27 727,54 €	Amortissement des subventions	27 727,54 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>397 869,31 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>459 518,47 €</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020 : 61 649,16 €</b>			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ		RÉALISÉ
		<b>Chapitre 001 - Résultat reporté</b>	<b>11 218,46 €</b>
		Résultat d'investissement reporté	11 218,46 €
<b>Chapitre 20 -21-23 Investissements</b>	<b>15 412,44 €</b>	<b>Chapitre 13 - Subventions d'équipement</b>	<b>15 412,44 €</b>
Dépenses d'équipement	15 412,44 €	Subv. équipement budget principal	15 412,44 €
<b>Chapitre 040 - Amortissement des subventions</b>	<b>27 727,54 €</b>	<b>Chapitre 040 - Amortissement des biens</b>	<b>27 727,54 €</b>
Amortissement des subventions	27 727,54 €	Amortissement des biens	27 727,54 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>43 139,98 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 358,44 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT 2020 : 11 218,46 €</b>			
<b>RESULTAT 2020 : 72 867,62 €</b>			

**Stéphane POILVÉ** : chapitre 65 – autres charges de gestion courante - La somme de 8 971€ correspond aux redevances dues aux sociétés d'auteurs compositeurs, d'informatique, ou aux éditeurs de musique (1 843€). Les recettes issues de la location du Carré d'argent sont très inférieures aux années précédentes. La réparation de la porte extérieure a été nécessaire suite à un acte de vandalisme. Un agrandissement de la cuisine a été réalisé.

# Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2020

044106  
SFR PONTCHATEAU



11-1  
Exercice 2020

## 19900 - CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires autorisées (a)	45 139,96	476 527,00	521 666,96
Titres de recettes émis (b)	45 139,96	429 957,91	475 097,87
Réductions de titres (c)		15 934,29	15 934,29
Recettes nettes (d = b - c)	45 139,96	413 723,62	458 863,58
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 139,96	476 527,00	521 666,96
Montants annulés (f)	45 092,22	407 590,10	452 682,32
Annulations de crédits (g)	382,24	9 725,99	10 108,23
Dépenses nettes (h = e - f - g)	45 139,96	397 660,91	442 800,87
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
a) - b) - d) - h)		15 854,41	15 854,41
c) - d) - h)			

# Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2020

044106  
SFR PONTCHATEAU



11-2  
Exercice 2020

## 19900 - CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2019)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT DE INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal des services non personnalisés					
II - Budgets des services non personnalisés					
<b>CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU</b>					
Investissements	11 219,46				11 219,46
Fonctionnement	45 794,29		15 854,41		61 648,70
<b>Sous-Total</b>	57 013,75		15 854,41		72 868,16
<b>TOTAL II</b>	57 013,75		15 854,41		72 868,16
III - Budgets des services personnalisés					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	57 013,75		15 854,41		72 868,16

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif

### **Affectation des résultats 2020**

- Résultat de fonctionnement 2020 = 61 649,16 €
- Proposition d'affectation du résultat :
  - en section de fonctionnement : 61 649,16 € à l'article 002
  - en section d'investissement : 0.00 €

- Vote affectation des résultats

## Budget Carré d'argent : BP 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté</b>	
Saison culturelle	96 000,00 €	Excédent antérieur reporté (report spectacles 2020)	61 649,16 €
Scolaires	28 000,00 €	<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>	
Communication	16 000,00 €	Billetterie saison	27 000,00 €
Administration + véhicule (essence et entretien)	14 000,00 €	Billetterie scolaires	8 000,00 €
Fonctionnement du bâtiment	45 000,00 €	<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	
Personnels intermittents, vacataires, stagiaires	18 000,00 €	Prise en charge par le budget principal	320 000,84 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>		Subventions	6 800,00 €
Personnel municipal permanent	172 800,00 €	<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Personnel ménage / mi temps billetterie médiation	22 150,00 €	Locations de la salle	2 000,00 €
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>Chapitre 042 - Amortissement des subventions</b>	
Redevances pour concessions, brevets...	11 500,00 €	Amortissement des subventions	29 079,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>454 529,00 €</b>
Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00 €		
<b>Chapitre 042 - Amortissement des biens</b>			
Amortissement des biens	29 079,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>454 529,00 €</b>		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<b>Chapitre 20-21-23 Investissements</b>		<b>Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté</b>	
Dépenses d'équipement	41 218,46 €	Résultat d'investissement 2020 reporté	11 218,46 €
<b>Chapitre 040 - Amortissement des subventions</b>		<b>Chapitre 13 - Subventions d'équipement</b>	
Amortissement des subventions	29 079,00 €	Subv.équipement budget principal	30 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>70 297,46 €</b>	<b>Chapitre 040 - Amortissement des biens</b>	
		Amortissement des biens	29 079,00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>70 297,46 €</b>

**Stéphane POILVÉ :** Les enveloppes prévisionnelles proposées sont déterminées par la Directrice du Pôle Culture. Au vu de la situation sanitaire, il est difficile de réaliser des estimations précises, hormis pour les charges liées au personnel et au bâtiment.

**Joël DEMY :** Explique que le recrutement d'un agent chargé de la billetterie et de la médiation est en cours. Rappelle que le Conseil municipal a validé ce poste. L'objectif est d'augmenter la fréquentation, via la recherche de nouveaux publics. Espère que la personne démarrera sa mission au printemps prochain. Indique que son poste est financé grâce aux dépenses non réalisées sur l'exercice 2020 en raison de la situation sanitaire.

**Stéphane POILVÉ** : Habituellement, les recettes générées par la location de la salle sont comprises entre 5 000 et 7 000€. Il a été décidé pour 2021, de fixer une recette identique à celle de 2020.

**Sylvie MORAND** : Souhaite une explication sur la diminution des charges de personnel entre 2021 et 2020.

**Stéphane POILVÉ** : Explique que, pour le budget 2020, l'ensemble du personnel était regroupé. Pour 2021, il a été décidé de dissocier le personnel en charge du ménage des autres agents.

## Budget Carré d'Argent

- Vote budget primitif



Budget  
principal



- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- **COMPTE DE GESTION 2020**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

## Dépenses et recettes de gestion

Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretien espaces verts, bâtiments Fournitures administratives Fêtes et cérémonies...	<b>011- Charges à Caractère Général</b> <b>1 843 818,05 €</b> (1 980 019 €)	<b>013- Atténuation de charges</b> <b>89 155,26 €</b>	Remboursement salaires : Assurances, CAE ...
	<b>012- Charges de Personnel</b> <b>4 645 744,35 €</b> (4 670 000 €)	<b>70 - Produits des services</b> <b>630 549,82 €</b> (743 370 €)	ALSH + Péri-scolaire + Cantine : 311 559 € Locations de salles : 7 283 € Cimetières : 24 436 € Occupation du domaine : 26 697 € Remboursement de charges : 244 900 € Divers : 15 675 €
	<b>014- Atténuation de pdts</b> <b>425,00 €</b>	<b>73 - Impôts et taxes</b> <b>6 791 883,96 €</b> (6 533 380 €)	TH + TFB + TFNB = 4 610 325 € FNGIR : 46 942 € FPIC : 116 964 € Com Com : 1 081 010 € Pylônes : 297 519 € Taxes électricité : 187 885 € Droits de mutation : 433 501 € Droits de places : 17 738 €
Carré d'argent : 320 000 € Elus : 153 575 € OGEC : 380 685 € Activités écoles + piscines : 35 627 € Syndicats interco.+ PNR... : 14 280 € CCAS : 67 000 € Redevances, concessions : 47 588 € Subventions : 201 084 € Divers : 23 962 €	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b> <b>1 243 801,21 €</b> (1 296 350 €)	<b>74 - Dotations et Participations</b> <b>2 390 710,45 €</b> (2 388 200 €)	DGF : 1 193 575 € DSU : 305 033 € DNP : 362 472 € DCRTP : 16 004 € FDPTP : 15 616 € Etat TZCLD : 42 318 € Etat COVID : 15 385 € Etat ALSH mercredi : 17 000 € Département équip.sportifs : 27 080 € Dotations diverses : 45 712 € Compensations fiscales : 197 321 € CAF : 145 776 € FCTVA : 7 419 €
	<b>EPARGNE DE GESTION</b> <b>2 305 825,06 €</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b> <b>137 314,18 €</b>	Loyers : 130 873 € Excédent Rosiers : 6 441 €

**Stéphane POILVÉ** : Note que la présence de pylônes sur la Commune génère une recette de 300 000€.

**Régis GANDON** : Demande à quoi correspondent ces pylônes ?

**Stéphane POILVÉ** : Explique qu'il s'agit de pylônes hautes tension liés à l'activité de la « centrale EDF », route de Crossac. Les recettes liées aux pylônes télécom sont perçues par la Communauté de communes et non par la Commune.

## Les écarts des Charges à Caractère Général

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mensuel précédent 2007-2013
			Montant	%		
Charges générales	1 973 652,44 €	1 843 818,05 €	- 129 834,39 €	-6,58 %	- 0,63 %	5,9%

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2019/2020	Explications
605	ACHAT DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	-11 257,52 €	Solde 1ère tranche rte de Vannes (11 471,21 €) + acompte 3ème tranche (20 000 € environ) + divers en 2019. Modification imputations en 2020
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	-7 296,73 €	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	-14 259,27 €	Décalage important dans les factures chaque année
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 275,27 €	
60621	COMBUSTIBLES	-11 733,84 €	Dépend des livraisons
60622	CARBURANT	-10 536,42 €	
60623	ALIMENTATION	-51 120,25 €	71 114 repas servis en 2017/2018 72 713 repas servis en 2018/2019 47 385 repas servis en 2019/2020
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	-7 182,95 €	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	34 611,92 €	COVID-19 : masques, gels... 28 232,90 € ALSH : 9 017,19 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	-8 289,28 €	Hydrodécapage des rues : 12 178,80 € en 2020 (20 940 € en 2019)
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	17 686,69 €	TZCLD (2 880 € / mois * 12 = 34 560 €) - 6 mois en 2020 - bascule sur EBE en 2021? SNCF - Location abri fermé (6 070,96 €) 2 exercices réglés.
6135	LOCATIONS MOBILIERES	-13 948,46 €	Pas de fête foraine en 2020 et 2021.

**Stéphane POILVÉ** : Concernant les charges « Energie électricité », un groupement d'achat est conclu avec le SYDELA.

La baisse des charges de carburant est liée à la diminution des déplacements du fait de la crise sanitaire. Une méthode différente pour l'hydrodécapage des rues a été mise en place. Auparavant, il était réalisé tous les 2 ans sur un grand périmètre. Il est désormais exécuté tous les ans, sur des secteurs moins vastes.

## Les écarts des Charges à Caractère Général

61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS-TERRAINS	-11 270,96 €	Nouveau contrat d'entretien des espaces verts
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS-BATIMENTS PUBLICS	3 669,26 €	2020 Ravalement halle de tennis (21 352,80 €) Interventions sur le groupe scolaire Quéral (8 414,28 €) Interventions sur les gymnases (9 163,15 €) Interventions sur les églises (4 481,98 €)
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS-VOIRIE	24 230,58 €	2019 Marquages au sol (6 257,40 €) 2020 Busage bols de la jatte - réparation (9 828 €) Busage la Lande - réparation (3 690 €) Marquages au sol (15 813,42 €)
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	-18 712,60 €	COVID-19 : Annulation de nombreuses formations en 2020
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	-56 958,89 €	Recours aux services de PACTES : 4 146,23 € (31 171€ en 2019) - Activités ALSH : 10 134,02 € (18 167 € en 2019) - Quartiers d'été : 14 261 € - Prise en charge formation apprentis : 8 602,50 € - Distribution passerelle : 4 228,02 € (2 fois) - Groupement achat électricité : 1 607,08 € - Gestion courrier par La Poste : 3 170,40 € - Prestation AIGA logiciel enfance : 3 212,88 €
6226	HONORAIRES	7 006,49 €	Accompagnement gestion pérenne des haies bocagères : 6 098,30 € JMS Consultant : 4 095 € (prise en charge CC en 2021) Analyse eau chaude sanitaire : 3 720 € Frais bail locaux EBE : 1 440 € Analyse juridique La Hubaudais : 2 880 € Audit CDG prévention risques professionnels : 1 260 € Etude qualité de l'air : 2 856 € Missions diverses diagnostic amiante : 2 118 € Mission diagnostic Office Santé : 960 € Frais divers avocat/notaire : 4 994,30 €

**Stéphane POILVÉ** : La Communauté de communes dispose désormais du même consultant financier que la Commune de Pont-Château. La prestation est également mutualisée avec l'ensemble des communes. Cela permettra aux communes de disposer d'une vision identique et facilitera la conclusion d'un pacte financier. Une analyse juridique pour le lotissement privé de la Hubaudais s'est révélée nécessaire, afin de répondre aux interrogations soulevées et d'éclaircir une situation conflictuelle entre les colotis.

Indique que la mission confiée à Office santé est la mise en relation des professionnels de santé. A terme, l'objectif est la création d'une maison de santé pluri-disciplinaire.

## Les écarts des Charges à Caractère Général

6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-8 319,10	<p><u>2021</u> Annonce marché assurances</p> <p><u>2020</u> Annonce marché entretien vitrerie : 597,89 €</p> <p><u>2019</u> Annonces marché restauration scolaire : 3 120,24 € Annonces marché espaces verts : 1 186,08 € Annonces PLU : 2 508,19 € Insertion publicitaire véhicule associations : 1 140,00 €</p>
6232	FETES ET CEREMONIES	-6 962,59	<p><u>COVID-19</u> Pas ou peu de manifestations en 2020</p>
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-3 406,35	<p><u>2020</u> Editions bons d'achat : 2 498,40 €</p> <p><u>2019</u> Quartiers d'été : 2 237,42 € Plans de Pont -Château : 1 453,20 € Affiches diverses (journée patrimoine - Téléthon -grève du chômage..) : 2 494,79 €</p>
6237	PUBLICATIONS	6 100,60	<p><u>2020</u> 3 numéros passerelles</p> <p><u>2019</u> 2 numéros passerelles</p>
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	-18 043,82	<p><u>COVID-19</u> pas ou peu de transfert des élèves vers gymnases Pas ou peu d'utilisation des transports pour l'ALSH</p>
6262	TELECOMMUNICATIONS	-294,58	Nouveaux abonnements smartphones (travail à distance)
6281	CONCOURS DIVERS	5 635,47	Adhésions organismes (AFDMLA - CAUE..) basculées du 6574 au 6281

**Stéphane POILVÉ** : Explique que la réglementation impose l'annonce des marchés dans la presse, ce qui représente un coût. Note un nombre important de publications en 2019. Pour 2021, il convient de prévoir le marché des assurances.

Le coût d'un magazine Passerelle s'élève à 6 000€.

Concernant le montant des télécommunications, les marchés sont régulièrement renégociés avec le fournisseur. Ainsi, on note une diminution de 8000 € pour la 1<sup>ère</sup> année du mandat 2014-2020.

## L'écart charge de personnel

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Personnel	4 556 317,79 €	4 645 744,35 €	89 426,56 €	1,96 %	2,88 %	5,7%

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2019/2020	Explications
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNELS	89 426,56 €	Stabilité des effectifs sur l'année 2020 par rapport à 2019. La variation des charges de personnel, en dehors de l'évolution des effectifs, est due également aux évolutions de carrière des agents, au remplacement des agents absents, aux besoins ponctuels de renfort sur les services.

**Stéphane POILVÉ :** L'embauche de personnel en renfort ponctuel, pour des remplacements d'agents en congé maladie, apparaît au chapitre 07. En effet, l'assurance de la Commune rembourse le temps d'absence de l'agent en arrêt.

## L'écart « Autres charges de gestion courante »

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Autres charges	1 241 400,90 €	1 243 801,21 €	2 400,31 €	0,19 %	0,75 %	5,5%

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2019/2020	Explications
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	13 125,87	Licence Autocad en 2020 (4 550,40 €) - abonnement 3 ans installation formule Web logiciel AIGA (7 761,60 €) - 1 fois puis abonnement annuel (1 273,78 € en 2020 et 5 450 € environ en 2021)
6531 + 6532 + 6533 + 6534 + 6535	ELUS	11 895,21	33 élus et 1 825 € en 2020 de formation contre 831 € en 2019
6541 + 6542	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES	-17 020,88	Créances éteintes KOYUN en 2019
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	5 307,77	Diminution nombre élèves pris en charge écoles privées Charges de fonctionnement gymnases communautaires en 2020 (10 296 €)
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-2 487,34	Cyclo-cross : 15 000 € en 2020 (au lieu de 30 000 € sur les éditions précédentes) Diminution aides restauration scolaires écoles privées (-22 689,80 €) ACAP : aide aux loyers commerçants : 30 000 € ACAP : Avance bons d'achat = 5 000 € Annulation jumelage (8 000 €), fête de la musique (9 000 €), animations du 14 juillet (1 700 €), festival Corde raide 2021 (acompte 4 000 €)

**Stéphane POILVÉ :** Note que les élus sont plus nombreux pour ce mandat que pour le mandat précédent (29 contre 33 aujourd'hui).

Explique qu'une créance éteinte correspond à un titre de paiement qui n'a jamais été honoré. Il s'agit notamment de places de parking (12 500€) lors de la construction d'un immeuble privé.

## L'écart « Atténuation de charges »

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Atténuations de charges	96 097,46 €	89 155,26€	-6 942,20 €	-7,22 %	-22,02 %	54,3%

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2019/2020	Explications
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DE PERSONNEL	-20 763,59	Remboursement des assurances sur les arrêts des agents

**Stéphane POILVÉ :** Explique que cela correspond à l'absence d'agents pour cause de maladie. Le remboursement du personnel du Carré d'argent n'est plus intégré suite à la demande de la Trésorerie. Aussi, d'éventuelles comparaisons par rapport aux mandats précédents ne sont pas valables.

## L'écart « Produits des services »

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution Moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Produits des services	767 935,21 €	630 549,82 €	-137 385,39 €	-17,89 %	0,77 %	28,4%

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2019/2020	Explications
704	TRAVAUX	507,88	Participation Orange aux travaux sur réseaux téléphoniques (3 520,13 € en 2020) + travaux SYDELA d'extension électrique pour le compte de tiers (570,81 € en 2020)
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	-13 292,68	Fin des TAP, ouverture ALSH le mercredi matin - Fréquentation importante en 2019 COVID-19 en 2020
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES	-110 984,54	COVID-19 - Pas de restauration lors du 1er confinement
7083	LOCATIONS DIVERSES	-12 297,30	Pas de location des salles polyvalentes en 2020 en raison de la pandémie
70872	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	-14 278,46	Transfert compétence assainissement = fin de valorisation du personnel fonction support du budget assainissement (20 316,17 € en 2019)
70846	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	7 365,00	Mise à disposition d'un agent à la CC en 2020 - Gestion assainissement

**Stéphane POILVÉ :** Explique que le budget principal était remboursé par le budget assainissement pour la part du personnel consacré à cette tâche.  
**Benoît Sevin** a accompagné la Communauté de communes pour la mise en place technique de la compétence assainissement.

## L'écart « Impôt et taxe »

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle 2008-2013
			Montant	%		
Impôts et taxes	6 540 864,17 €	6 791 883,96 €	251 019,79 €	3,84 %	3,48 %	5,2%

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2019/2020	Explications
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	152 092,00	Revalorisation forfaitaire des bases : 0,09% pour la Taxe d'Habitation et 1,2% pour les taxes foncières Augmentation physique des bases : - TH = 2,52 % - TFB = 1,36% - TFNB = -0,80%
7318	AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILES	34 357,00	Rôle complémentaire est établi en dehors du rôle général (73111). Il intervient après, l'administration ne disposant pas de toutes les informations.
7336	DROITS DE PLACE	-19 156,73	Pas de fête foraine en 2020 + absence des commerçants pour produits manufacturés sur le marché du lundi une partie de l'année 2020
7381	TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS DE MUTATION	66 700,97	

**Stéphane POILVÉ** : Indique qu'en fin année, l'Etat reverse à la Commune le rôle complémentaire si le premier versement n'était pas assez élevé.

Le montant des droits de mutation représente un record absolu pour la Commune.

## L'écart « dotation participation »

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Moyenné précédent 2007-2013
			Montant	%		
Dotations, subventions	2 444 337,32 €	2 390 710,45 €	-53 626,87€	-2,19 %	0,12 %	1%

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2019/2020	Explications
74111 + 74123 + 74127	DGF	-2 414,00 €	
74718	AUTRES PARTICIPATIONS	75 809,53	Aides masques (9 384,52 €) Aide surcoût lié au COVID -19 ALSH été (6 000 €) Aide exceptionnelle "mercredi apprenant" (17 000 €) Aide TZCLD (42 318 €) Dotation annuelle "passeports et CNI (12 030 €) Remboursements faits de grève dans les écoles + élections (5 101,71 €)
7473	PARTICIPATIONS DU DEPARTEMENT	-12 731,50	Participation au fonctionnement des Installations sportives utilisées par les collèges (rappel sur plusieurs années en 2019 et fin en 2020)
74751	PARTICIPATIONS DU GFP DE RATTACHEMENT	-65 562,17	Pas de reversement "paris hippiques" en 2020 sans explication à ce jour
7478	PARTICIPATIONS PAR D'AUTRES ORGANISMES	-61 091,14	2019 : Rappel 2018 (renouvellement contrat CEJ) + solde pour les TAP
748313	DCRTP	-2 931,00 €	

**Stéphane POILVÉ** : Une dotation de 12 000€ a été versée à la Commune pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports. Cette somme semble importante, mais en réalité, elle ne couvre pas l'ensemble des dépenses de la Commune.

La DCRTP correspond à la compensation de la taxe professionnelle.

## L'écart « Autres produits de gestion courante »

	2019	2020	Evolution 2019-2020		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montants	%		
Produits de gestion courants	131 897,84 €	137 314,18 €	6 416,34 €	4,87%	-1,24%	-0,7%

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2019/2020	Explications
752	REVENUS DES IMMEUBLES	7 563,17	Location rue Archimède (Europe raid + DNO)
7551	EXCEDENTS DES BUDGETS ANNEXES	-8 583,00	Retour excédent budget Rosiers en 2019
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	6 441,41	Remboursement sur travaux d'extension eau potable (auparavant en investissement)

## Dépenses et recettes financières

Dépenses		Recettes	
66 - Charges financières	329 989,51 € (341 000 €)	76 - Produits financiers	12,66 €
<b>Dépenses et recettes exceptionnelles</b>			
67 - Charges exceptionnelles	231 113,80 €	77 - Prdtsexceptionnels	31 438,93 €
Excédent assain. : 192 928,09 €		EPARGNE BRUTE	1 776 173,34 €
		775 - Prdtscissions	3 571,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>			
042 - Opérations d'ordre	453 456,19 €	042 - Opérations d'ordre	75 333,87 €
Dotation aux amortiss. : 449 885,19 €		002 - Excédent reporté	192 928,09 €
		Travaux en régie : 72 776,53 €	
		Excédent assain. : 192 928,09 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 748 348,11 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 342 898,22 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Des produits de cessions importants sont attendus en 2021, générés notamment par la vente d'un terrain à CAP Vision pour l'installation d'un cabinet d'ophtalmologie.

**Armel MOYON** : Précise que les travaux débiteront en mars 2021.

**Stéphane POILVÉ** : Indique que les travaux en régie correspondent aux travaux réalisés par le personnel communal.

## Résultat de fonctionnement 2020

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>8 748 348,11 €</b>	<b>10 342 898,22 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>1 594 550,11 €</b>	

## Remboursement de la dette

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
16 - Remboursement d'emprunts <b>806 979,42 C</b> (815 000 €)	EPARGNE BRUTE <b>1 776 173,34 C</b>
EPARGNE NETTE <b>1 041 970,45 C</b>	TRAVAUX EN REGIE <b>72 776,53 C</b>



# Investissement 2020

	Dépenses	Recettes	
Frais d'insertion, Frais d'étude, Achat de logiciels...	20 - Immobilisations incorporelles <b>61 313,43 €</b>	EPARGNE NETTE <b>1 041 970,45 €</b>	
	10 - Dotations, fds divers, réserves <b>35 357,63 €</b>		
	204 - Subventions d'équipement versées <b>170 933,87 €</b>	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) <b>558 617,02 €</b> <i>( 510 000 € )</i>	FCTVA : 414 832,70 €
SYDELA : 153 745,30 € Carré d'Argent : 15 412,44 €	21 - Immobilisations corporelles <b>291 214,65 €</b> <i>(798 265 €)</i>	13 - Subventions d'équipement <b>514 471,54 €</b> <i>(635 201 €)</i>	TAM : 143 784,32 €
	23 - Immobilisations en cours <b>2 260 119,33 €</b> <i>(3 150 676 €)</i>	16 - Emprunts <b>1 700 000 €</b> <i>(1 830 432,49 €)</i>	
	27 - Autres Immobilisations financières <b>45 800,00 €</b> <i>(50 000 €)</i>	20-23-27 - Régularisations <b>118 674,41 €</b>	
	45 - Travaux effectués d'office <b>30 960,00 €</b> <i>(33 000 €)</i>	45 - Travaux effectués d'office <b>30 960,00 €</b> <i>(33 000 €)</i>	

# Investissement 2020

## Les reports 2019

001 - Déficit antérieur reporté <b>950 379,95 €</b>	1068- Excédent de fonctionnement capitalisé <b>1 547 227 €</b>
--	---

## Les opérations d'ordre

040 - Opérations d'ordre entre section <b>75 333,87 €</b>	040 - Opérations d'ordre entre sections <b>453 456,19 €</b>	
041 - Opérations d'ordre intérieur section <b>0,00€</b>	041 - Opérations d'ordre intérieur section <b>0,00€</b>	Dotations aux amortissements : 401 140,17 €

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> <b>4 728 392,15 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> <b>4 923 406,16 €</b>
---	---

## Résultat d'investissement 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
4 728 392,15 €	4 923 406,16 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>195 014,01 €</b>	

## Principaux investissements 2020

PLU	PLU	16 641,36 €
	Opérations courantes PLU	990,95 €
	<b>Sous-total</b>	<b>17 632,31 €</b>
Aménagements urbains	Route de Yannes	369 980,03 €
	Etude aménagement allée du Brivet	40 902,72 €
	Aménagements des abords du lycée	19 200,07 €
	Aménagements parking rue de Nantes	8 663,04 €
	Aménagements abords collège	3 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>441 745,86 €</b>
Aménagements de sécurité / accessibilité	Accès PMR Gare	350 640,11 €
	Bornes incendie	3 294,00 €
	Reprise bordures et enrobés parking Boule d'Or	7 848,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>361 782,11 €</b>
Acquisitions foncières diverses	Acquisitions diverses	7 166,19 €
	Parage Coir - Rozic - EPP de L - A	7 377,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>14 546,19 €</b>
Voirie diverse	PAVC	108 941,88 €
	Eclairage public	7 857,11 €
	Remise en état de chemins communaux	28 234,80 €
	Travaux de voirie divers	17 405,34 €
	<b>Sous-total</b>	<b>162 439,13 €</b>
Sport et vie associative	Etudes réalisation d'une aire de jeux synthétique	923 787,12 €
	Travaux sur les salles de sport	31 361,02 €
	Travaux sur les équipements sportifs de plein air	45 190,61 €
	Achat aérateur terrains de football	6 990,00 €
	Achats divers service AVAS	971,06 €
	Achat véhicule 8 places	22 325,00 €
Matériels festivités	6 270,72 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>1 036 895,53 €</b>
Vie scolaire / enfance	Maison des jeunes	487,20 €
	Travaux et achats scolaires	135 152,18 €
	Travaux et achats enfance	14 589,18 €
	<b>Sous-total</b>	<b>150 228,56 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : La somme de 923 787,12€ allouée au terrain synthétique comprend l'ensemble des dépenses, y compris l'installation d'un système de récupération de l'eau utilisée pour arroser l'autre terrain. Concernant les investissements liés à la Vie scolaire et à l'enfance, il s'agit notamment des travaux réalisés dans les écoles l'été.

## Principaux investissements 2020

Culture	Enveloppe investissement Carré d'Argent	15 412,44 €
	Ventilation double flux - Cinéma	58 260,55 €
	Travaux alarme incendie + sonde ambiance - Cinéma	2 837,03 €
	<b>Sous-total</b>	<b>76 510,02 €</b>
Administration générale	Panneaux d'affichage électroniques	12 336,00 €
	Travaux et achats 6 place de la Gare	2 977,99 €
	Logiciel gestion RH	21 218,40 €
	Achat mobilier et informatique T2CLD	1 829,00 €
	Véhicule	15 359,76 €
	Informatique	41 411,20 €
	Achat licence IV	5 772,72 €
	<b>Sous-total</b>	<b>100 901,07 €</b>
Cadre de vie	Extension cimetière Versailles	107 437,39 €
	Etudes et travaux - vallon des butineurs	19 911,67 €
	Travaux et achat matériels divers - Cimetières	2 525,38 €
	Achat columbarium + divers	15 840,00 €
	Extension réseau électrique Coët -Roz + massifs lumineux	17 566,19 €
	Extension diverses réseaux électriques	22 435,79 €
	Travaux réhabilitation accès grottes Grénébo	478,27 €
	Réparation platelage chemin de randonnée - Coët-Roz	7 333,40 €
	Travaux entrée et branchement électrique Pichon	9 290,24 €
	Toilettes publiques - Saint-Roch	12 092,51 €
	Toilettes publiques - Calvaire	16 163,72 €
	Mise en place d'abris marins	8 064,00 €
	Achat véhicule cimetières	27 912,00 €
	Achat matériels courants (dont fonctionnement service)	21 248,29 €
	<b>Sous-total</b>	<b>288 298,85 €</b>
Salles polyvalentes	Travaux de rénovation et d'extension de la salle de Saint -Roch	39 774,33 €
Salles polyvalentes	Travaux d'extension et de rénovation de la salle du Rocher	2 580,00 €
Salles polyvalentes	Travaux divers salles polyvalentes	22 563,78 €
CTM	Matériel + mobilier + travaux divers	27 160,38 €
PMU	Travaux de rénovation du local	18 912,13 €
Divers	Achats et travaux divers	3 843,83 €
	<b>Sous-total</b>	<b>114 834,45 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Le logiciel de gestion des Ressources Humaines a été remplacé cette année au profit d'un logiciel plus souple et plus efficace.

Les dépenses en informatique correspondent notamment aux licences acquises pour permettre aux agents de travailler chez eux, dans le cadre du télétravail.

**Stéphane MEREL** : Confirme l'obtention des subventions allouées dans le cadre de l'aménagement des grottes du site de Grénébo.

**Sébastien COIRRE** : Souhaite savoir pourquoi la prise en charge par la Commune du platelage du chemin de randonnée de Coët-Roz permet une exécution plus rapide des travaux.

**Stéphane POILVÉ** : La question est de déterminer si le coût des travaux est supporté par la Commune ou par la Communauté de communes. Cette discussion relative à la répartition des coûts d'entretien n'a jamais été actée et devra être étudiée en commission.

**Philippe ROUAUD** : Rappelle que le platelage initial a été réalisé par la Commune.

## CA 2020 : Investissement recettes

OBJET	Subventions perçues
Rampe accès PMR Gare- Etat	127 844,00 €
Rampe accès PMR Gare- Région	109 581,13 €
Requalification route de Vannes Département	113 910,00 €
Maison des jeunes Région	56 414,40 €
Chemin de randonnées Département	4 435,00 €
Ventilation cinéma CNC	41 906,00 €
Amendes de police Etat	46 487,00 €
Divers extensions de réseaux- Particuliers	13 894,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>514 471,54 €</b>

## Travaux en régie 2020

TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE QUERAL	6 998,78 €
TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE DU CHAT PERCHE	1 839,49 €
TRAVAUX SUR LES SALLES POLYVALENTES	16 893,32 €
TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	17 574,71 €
RENOVATION 6 PLACE DE LA GARE CINEMA	732,70 €
RENOVATION 6 PLACE DE LA GARE AVAS	453,38 €
TRAVAUX SUR LE CTM	2 711,23 €
TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE	599,51 €
TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	2 474,46 €
REFECTION TOILETTES PUBLIQUES	9 329,89 €
INSTALLATION JARDINIERS CIMETIERE CENTRE	4 536,57 €
TRAVAUX ACCESSIBILITE 1,PLACE DE LA MAIRIEPMU	2 607,15 €
AMENAGEMENT AIRER PIQUE NIQUE DU CALVAIRE	2 489,60 €
TRAVAUX DIVERS VOIRIE / ESPACES VERTS	3 535,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 776,53 €</b>

## Résultats de l'exercice 2020

Section de fonctionnement	Dépenses	8 748 348,11 €
	Recettes	10 342 898,22 €
	Résultat	1 594 550,11 €
Section d'investissement	Dépenses	4 728 392,15 €
	Recettes	4 923 406,16 €
	Résultat	195 014,01 €
<b>Résultat Global</b>		<b>1 789 564,12 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>1 041 970,45 €</b>
<b>Emprunt</b>		<b>1 700 000 €</b>

## Budget principal

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- **COMPTE DE GESTION 2020**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

# Compte de gestion 2020

044108  
SIC PONTCHATEAU



Page 11  
Exercice 2020

20100 - PONTCHATEAU

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RÉCETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 626 124,28	10 177 769,09	16 803 893,37
Produit de recettes déca (c)	4 923 406,16	16 418 129,57	21 341 535,73
Réductions de titres (e)		968 159,44	968 159,44
Réelles recettes (d = b - c)	4 923 406,16	10 146 916,13	15 070 322,29
<b>DÉPENSES</b>			
Autres dotations budgétaires totales (a)	4 626 124,28	10 177 769,09	14 803 893,37
Mutualités déca (c)	3 760 856,55	8 954 948,49	12 715 805,04
Annulations de mandats (g)	2 044,35	206 709,37	208 753,72
Dépenses réelles (b - f - g)	3 178 012,29	8 746 346,13	11 924 358,42
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) excédent	1 145 393,96	1 401 822,62	2 547 216,58
(i - d) déficit			

044108 - SIC PONTCHATEAU

33

# Compte de gestion 2020

044108  
SIC PONTCHATEAU



Page 12  
Exercice 2020

20100 - PONTCHATEAU

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT, 2019	PART AFFECTÉE À L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-985 737,58		1 145 393,96	34 157,63	160 014,01
Fonctionnement	1 547 227,00	1 547 227,00	1 401 822,62	192 929,09	1 994 536,11
<b>TOTAL I</b>	561 489,42	1 547 227,00	2 547 216,58	226 286,72	1 799 564,12
<b>II - Budgets des services non personnalisés</b>					
<b>COMMUNE DE PONTCHATEAU</b>					
Investissement	11 219,46				11 219,46
Fonctionnement	49 794,26		15 854,40		65 648,66
<b> Sous-Total</b>	57 013,72		15 854,40		72 868,12
<b>COMMUNE DE CHASSÉ-AMBIÈRE-PI</b>					
Investissement	-41 419,24		4 455,94		-36 963,30
Fonctionnement	41 438,83				41 438,83
<b> Sous-Total</b>	51,59		4 455,94		4 507,53
<b>COMMUNE DE PONTCHATEAU PRIEURÉ PONTCHATEAU</b>					
Investissement					

044108 - SIC PONTCHATEAU

35

- Approbation du compte de gestion
- Vote du compte administratif

- **COMPTE DE GESTION 2020**
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**PROPOSITION**

**En investissement au compte 1068 1 594 550,11 €**

**En fonctionnement au compte 002 0.00 €**

Budget principal

- Vote affectation des résultats



**BP**  
Budget  
principal

**BP 2021 : section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	
Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretien espaces verts, bâtiments Fournitures administr., fêtes ...	011 - Charges à caractère général <b>2 015 000 €</b> (1 843 818,05 €)	013 - Atténuation de charges <b>75 000 €</b> (89 155,26 €)	Assurances, CAE, CPAM...
	012 - Charges de Personnel <b>4 680 000 €</b> (4 645 744,35 €)	70 - Produits des services <b>741 922 €</b> ( 630 549,82 €)	ALSH + Péciscolaire : 210 000 € Restauration scolaire : 225 000 € Locations de salles : 15 000 € Busages + travaux... : 13 450 € Cimetières : 20 000 € Occupation du domaine : 27 264 € Remboursements de charges : 231 208 €
Dégrèv. TF jeunes agriculteurs	014 - Atténuation de produits <b>3 000 €</b>	73 - Impôts et taxes <b>6 558 416 €</b> (6 791 883,96 €)	TH/TF/TFNB : 4 494 000 € Com Com : 1 081 010 € FNGIR : 46 942 € FPIC : 116 964 € Pylônes : 305 000 € Taxes électricité : 187 000 € Droits de mutation : 300 000 € Droits de places : 27 500 €
Redevances - concessions : 41 500 € Carré d'argent : 320 000 € Elus : 164 000 € OGEC : 385 000 € Equipements sportifs : 30 000 € Activités écoles + piscines : 43 700 € PNR + GBM. : 15 000 € CCAS : 67 000 € Subventions : 250 000 € Divers : 26 000 €	65 - Autres charges de gestion courante <b>1 342 200 €</b> (1 243 801,21 €)	74 - Dotations et participations <b>2 454 445 €</b> (2 390 710,45 €)	DGF : 1 205 000 € DSU : 314 000 € DNP : 355 000 € DCRIP : 16 000 € Dot, diverses : 130 145 € Compensations fiscales : 268 300 € CAF : 116 000 € Participations écoles ext. + RASED : 16 000 € FNCSFT : 11 000 € FCTVA : 7 000 € FDPIP : 16 000 €
	023 - Virement à la section d'investissement <b>1 167 272,00 €</b>	75 - Autres produits de gestion courante <b>147 000 €</b> (137 314,18 €)	Loyers : 132 000 € Reversement travaux AEP : 15 000 €

**Stéphane POILVÉ :** Constate une augmentation importante des charges inscrites au chapitre 011 par rapport à 2020. Espère que 2021 sera une année plus « classique ». Le budget principal est construit sur le principe suivant : minimiser les recettes et prévoir au plus juste les dépenses.

## Les écarts sur les charges

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
<b>Charges générales</b>	1 843 818,05 €	2 015 000,00 €	171 181,95 €	9,28 %	- 0,63 %	5,9%

Augmentation des charges à caractère général estimée à 9,28% maximum en 2021 (2,09% par rapport à 2019)  
Retour sur un fonctionnement après COVID ?

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
<b>Personnel</b>	4 645 744,35 €	4 680 000,00 €	34 255,65 €	0,74 %	2,88 %	5,7%

Objectif d'augmentation des charges de personnel de moins de 1% en 2021 en prenant en compte les éléments liés à l'organisation des services.

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
<b>Autres charges</b>	1 243 801,21 €	1 342 200,00 €	98 398,79 €	7,91 %	0,75 %	5,5%

Maintien de la subvention d'équilibre au Carré d'Argent (320 000 €)  
Maintien de la participation au CCAS (67 000 €)  
Fonctionnement normal des restaurants scolaires  
Enveloppe de sécurité, de soutien aux associations.  
Stabilisation forfait sur les contrats d'association des écoles privées (renouvellement des contrats en septembre 2021)  
Charges de fonctionnement sur les gymnases communautaires

**Stéphane POILVÉ** : Une nouvelle négociation avec les écoles sera engagée en 2021. La réglementation impose de verser aux écoles privées la somme correspondant au coût d'un élève scolarisé dans une école publique. Suite à la demande de la Préfecture, les élèves de maternelle et de primaire sont dissociés.

## Les écarts sur les produits

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
<b>Atténuations de charges</b>	89 155,26 €	75 000,00 €	-14 155,26 €	-15,88%	-22,02 %	54,3%

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
<b>Produits des services</b>	630 549,82 €	741 922,00 €	111 372,18 €	17,66%	0,77 %	28,4%

Retour à un fonctionnement « normal » du pôle Vie scolaire – Enfance ?  
Fin de mise à disposition d'un agent à la CC suite au transfert de la compétence assainissement

**Stéphane POILVÉ** : Concernant l'atténuation des charges, il est impossible de prévoir les arrêts à venir. Aussi, une enveloppe prévisionnelle est déterminée.

# Les écarts sur les produits

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2008-2013
			Montant	%		
Impôts et taxes	6 791 883,96 €	6 568 916,00 €	-222 967,96 €	-3,28%	3,48%	5,20%

Réforme fiscale

Fourchette basse pour les droits de mutation (année record en 2020)

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2013
			Montant	%		
Dotations, subventions	2 390 710,45€	2 454 445,00€	63 734,55 €	2,67%	0,12 %	1,00%

Evolution mesurée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DF – DSU – DNP) : +0,69%

Réforme fiscale : compensations entreprises industrielles

Cumul reversement « paris hippiques » 2020 et 2021?

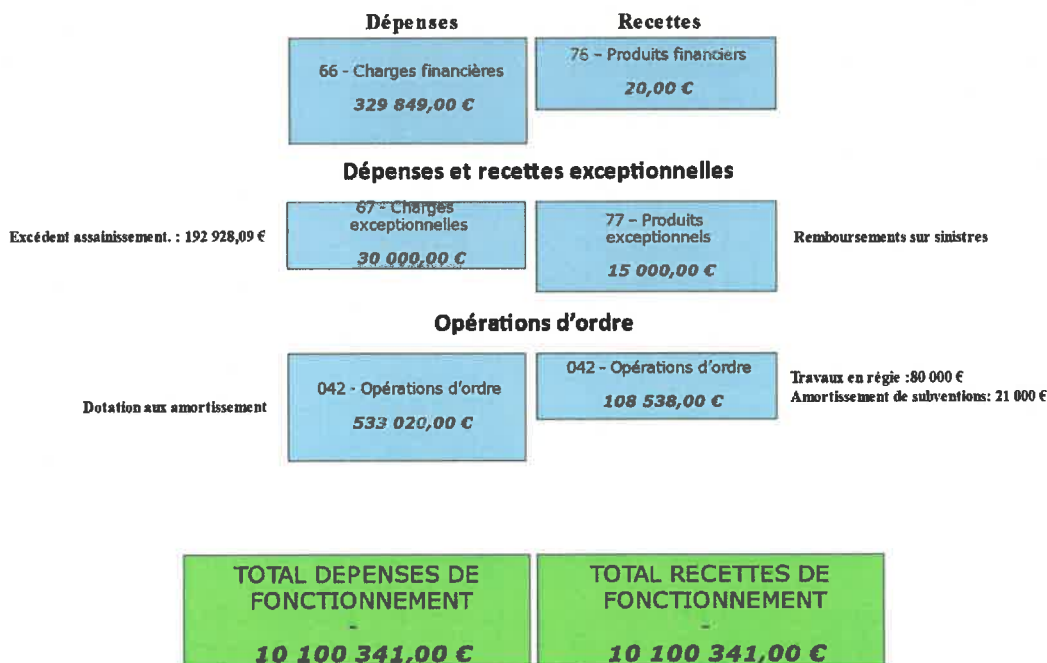
Baisse participations CAF en 2020 (rappel encaissé en 2019)

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle 2014-2020	Evolution moyenne annuelle Mandat précédent 2007-2011
			Montant	%		
Produits de gestion courants	137 314,18 €	147 000,00 €	9 685,82 €	7,05%	-1,24%	-0,7%

Reversement de l'excédent du lotissement des Rosiers en 2019 : 8 583 €

**Stéphane POILVÉ :** Explique que les chiffres présentés correspondent à une estimation réalisée par M. SCHMITT, dans la mesure où les dotations de l'Etat ne sont pas connues pour le moment. C'est la raison pour laquelle, le vote des taux des taxes sera soumis au prochain Conseil municipal.

# BP 2021 : dépenses et recettes financières



**Stéphane POILVÉ :** Explique que les intérêts d'emprunts sont connus car les taux d'emprunt sont fixes.

## BP 2021 : remboursement de la dette

Dépenses	Recettes
16 - Remboursement d'emprunts <b>894 320,00 €</b>	021 - Virement de la section de fonctionnement <b>1 167 272,00 €</b>

## BP 2021 : investissement

	Dépenses	Recettes	
Etudes, frais d'insertion et achat de logiciels	20 - Immobilisations incorporelles <b>102 160,00 €</b>	024 - Cessions <b>150 000,00 €</b>	
Conventions financières : 55 000 € SYDELA : 240 082 € Carré d'Argent : 30 000€	204 - Subventions d'équipement versées <b>325 082,00 €</b>	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) <b>500 000,00 €</b>	FCTVA : 400 000 € TAM : 100 000 €
	21 - Immobilisations corporelles <b>968 302,00 €</b>	13 - Subventions d'équipement <b>525 311,00 €</b>	
Détail à suivre ...	23 - Immobilisations en cours <b>3 754 542,00 €</b>	16 - Emprunts <b>1 468 645,88 €</b>	Détail à suivre ...
Chasselandière	27 - Autres Immobilisations financières. <b>10 000,00 €</b>	238 - Autres établissements publics <b>24 331,00 €</b> 27 - Autres immobilisations financières <b>4 800,00 €</b>	

## BP 2021 : Investissement dépenses

Etudes / logiciels	PLU	52 204,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>52 204,00 €</b>
Aménagements urbains	Route de Vannes	773 163,00 €
	Aménagement parking rue de Nantes	120 000,00 €
	Etude aménagement allée du Brivet	53 478,00 €
	Aménagement Ilôt des Centrais	541 255,00 €
	Convention financière	54 816,00 €
	Aménagement abords lycée	171 120,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 713 832,00 €</b>
Aménagements de sécurité / accessibilité	Aménagements de sécurité villages	145 000,00 €
	Points d'arrêt transport - Travaux d'accessibilité	32 400,00 €
	Défense incendie	10 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>187 400,00 €</b>
Acquisitions foncières diverses	Acquisitions diverses	102 003,00 €
	Agence Foncière (portage)	7 479,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>109 482,00 €</b>
Bâtiments divers	Salle St -Roch - Extension cuisine + accessibilité Toilettes (solde)	2 150,00 €
	Salle du Rocher - réhabilitation et extension	10 000,00 €
	Pôle solidaire - Réhabilitation et extension	500 000,00 €
	Centre Médico -Social - Etude réhabilitation	5 720,00 €
	CTM - Installation d'un récupérateur d'eau de pluie	15 000,00 €
	Eglise St -Martin - Remise aux normes	40 000,00 €
	Salle J -Y Plaisance - Etude rénovation + diagnostic énergétique	8 500,00 €
	Salle de la Boule d'Or - Etude rénovation + diagnostic énergétique	8 124,00 €
	Achats et travaux bâtiments divers	13 740,00 €
		<b>Sous-total</b>

**Stéphane POILVÉ** : Une enveloppe importante est allouée aux aménagements de sécurité dans les villages. Rappelle l'arrivée d'une quarantaine d'agents du Trésor public dans les anciens locaux du Centre Médico-Social. Estime intéressant pour la Commune de bénéficier de cette dynamique.

**Sylvie MORAND** : Souhaite connaître le montant du loyer.

**Philippe ROUAUD** : Souhaite savoir si le montant du loyer sera équivalent à celui demandé au CMS.

**Danielle CORNET** : Invite M. Gilles GARRY, Directeur général des services, à apporter une réponse.

**Gilles GARRY** : Suite à la réhabilitation et à l'isolation des locaux, un nouveau loyer sera fixé, suite à l'estimation du service des Domaines. Le niveau des loyers de la Commune n'est pas comparable à ceux appliqués à La Baule ou à Guérande.

Aujourd'hui, le loyer annuel, pour l'ensemble des occupants, s'élève à 48 500€ environ, soit un coût de 85,05 € du m<sup>2</sup>.

## BP 2021 : Investissement dépenses

Sport et vie associative	Réalisation d'une aire de jeux synthétique	50 000,00 €
	Acquisition de la salle multifonction Queral	400 000,00 €
	Travaux salle du Landas	178 520,00 €
	Skate park	100 000,00 €
	Zone sportive du Landas - Etude	50 000,00 €
	Boulo-drome - sanitaires + local bar	79 052,00 €
	Vestiaires stade municipal - déconstruction - réaménagement	45 000,00 €
	Stade Pinson - Aménagement salle réunion + panneau d'affichage	8 376,00 €
	Complexe Landas - Organigramme + raccord EP halle tennis	9 482,00 €
	Gymnase Quéral - Blocs d'ambiance + praticable	12 550,00 €
	Maison des associations - Travaux de ravalement	10 500,00 €
	Travaux divers AIAS - Interphone, signalétique...	1 500,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>944 980,00 €</b>
Vie scolaire / enfance	Maison des jeunes - solde construction	120,00 €
	Programme "structures de jeux extérieurs"	130 000,00 €
	Travaux et achats vie scolaire / enfance	91 473,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>221 693,00 €</b>
Culture	Carré d'Argent - Enveloppe investissement 2020	30 000,00 €
	Cinéma - Défibrillateur + isolation des combles	7 500,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>37 500,00 €</b>
Services généraux	Dotation investissement EBE	100 000,00 €
	Mairie + école Charlie Chaplin - Travaux "énergétiques"	300 000,00 €
	Travaux accueil Mairie	34 500,00 €
	Travaux "pigeons"	4 000,00 €
	Changement blocs de secours	500,00 €
	Équipements divers des services	20 000,00 €
	Informatique	30 698,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>489 698,00 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Rappelle que le skate parc se situe à Coët Roz.

**Muriel MAHÉ** : Indique que les travaux au complexe du Landas correspondent à la mise en place d'un espace de rangement destiné au matériel sportif.

**Philippe ROUAUD** : Souhaite savoir si la réalisation d'une aire de jeux sur l'îlot des Centrais est intégrée à l'enveloppe présentée.

**Stéphane POILVÉ** : Ces travaux ne sont pas compris dans ce prévisionnel.

Des travaux d'isolation sont prévus au-dessus de la salle de projection du cinéma.

**Stéphane MÉREL** : Indique qu'une partie du plancher du cinéma (15 à 20 m<sup>2</sup>) s'affaisse.

## BP 2021 : Investissement dépenses

Cadre de vie	Extension cimetière Versailles 2ème tranche	3 550,00 €
	Mélon des butineurs	127 749,00 €
	Eclairage public	79 476,00 €
	PAVC	240 164,00 €
	Reprise caveaux / concessions cimetières	20 485,00 €
	Etudes et travaux sur passerelles	65 000,00 €
	Réalisation garde -corps muret Boule d'Or	12 000,00 €
	Remise en état de chemins communaux	25 000,00 €
	Aménagement fleur de Quéral	12 000,00 €
	Intervention sur aqueducs Brévenoux et a Pierre	18 000,00 €
	Travaux carrière de Grénébo (chauve -sours) + clôtures falaises	31 371,00 €
	Achat colombariums + divers	15 840,00 €
	Acquisition broyeur d'accotement	16 020,00 €
	Renouvellement camion benne	33 379,00 €
	Coët -Roz - Extensions électrique	11 594,00 €
	Achats et travaux divers - Cadre de Vie	73 680,00 €
		<b>Sous-total</b>
	Travaux d'envergure	4 250 885,00 €
	Travaux récurrents	784 864,00 €
	Acquisitions foncières	109 482,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 145 231,00 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Explique que la passerelle mentionnée se situe entre le Carré argent et le parking du Brivet

Dans le cadre de l'aménagement des feux de Quéral, la réalisation d'espaces verts est prévue.

**Erwan TANNEAU** : Demande pourquoi l'aménagement du garde-corps sur le muret de la Boule d'or n'est pas pris en charge par le propriétaire.

**Danielle CORNET** : Des négociations ont été engagées avec le propriétaire du mur. Au terme de ces échanges, la Commune a fait le choix de réaliser ces travaux de protection. L'objectif est d'éviter la mise en place de solutions hybrides difficiles à faire vivre dans le temps.

**Lætitia GUTH** : Souhaite savoir pourquoi ces travaux sont nécessaires.

**Danielle CORNET** : Indique que le risque est avéré, notamment pour les agents qui interviennent pour entretenir le chemin en surplomb. Rappelle la chute d'une voiture en contrebas du parking, rendant très dangereux le cheminement piéton. Estime que cela relève de la responsabilité de la Commune, au titre de sa mission d'aménagement de l'espace public. Le garde-corps ne sera pas réalisé sur le mur, mais parallèlement au mur.

## BP 2021 : Investissement recettes

OBJET	Inscrites au BP
Convention financière – Conseil Départemental	22 665,00 €
Convention financière – Région des Pays de Loire	15 186,00 €
Convention financière – Réseau Ferré de France	42 503,00 €
Salle multifonction Quéral – Région des Pays de Loire	137 472,00 €
ADAP 2016 - Etat	49 000,00 €
ADAP 2016 - Etat	95 000,00 €
ADAP 2017 - Etat	39 200,00 €
Terrain de jeux synthétique - FFF	24 000,00 €
Pôle solidaire - Etat	38 782,00 €
Etude allée du Brivet - Région des Pays de Loire	15 000,00 €
Vallon des butineurs - Etudes - Europe	12 243,00 €
Restauration entrée grotte Grénébo - Etat	23 716,00 €
Divers – Extension réseaux des particuliers	10 544,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>525 311,00 €</b>

**Stéphane POILVÉ** : Indique qu'une subvention de 57 000€ est attendue dans la cadre des fonds européens Leader pour le projet du « Vallon des butineurs ».

## Les reports 2020

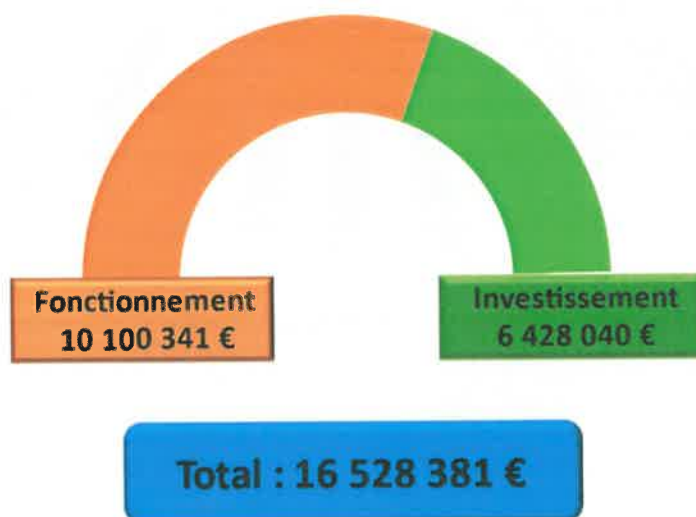
001 - Excédent antérieur reporté	Excédent assainissement
<b>195 014,01 €</b>	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
<b>1 594 550,11 €</b>	

## Les opérations d'ordre

Travaux en régie : 80 000 €	040 - Opérations d'ordre entre section	040 - Opérations d'ordre entre sections	Dotation aux amortissements
	<b>108 538,00 €</b>	<b>533 020,00 €</b>	
	041 - Opérations d'ordre intérieur section	041 - Opérations d'ordre intérieur section	
	<b>265 096,00 €</b>	<b>265 096,00 €</b>	

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>6 428 040,00 €</b>	<b>6 428 040,00 €</b>

## Budget global





- Vote du budget primitif

**Danielle CORNET** : Remercie M. Stéphane POILVÉ pour le travail réalisé.

*Indique que la Commune a connu un contexte tout à fait exceptionnel lié à une baisse inédite des dotations de l'Etat, sous le double effet des politiques gouvernementales de redressement des comptes publics, et du dépassement du seuil des 10 000 habitants. Cela a longuement été rappelé par M. Schmitt lors du débat d'orientations budgétaires.*

*Malgré cela, la situation budgétaire de la Commune est saine :*

- *Les dépenses réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de 0,8% par an en moyenne entre 2017 et 2020*
- *L'encours de la dette est passée de 1 008 € par habitant à 836 € par habitant sur la même période.*
- *Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 0,3% par an en moyenne (l'année 2020 est particulière avec une baisse de 1,1%).*
- *La dotation globale de fonctionnement n'a augmenté que de 84 000 € entre 2017 et 2020.*
- *Les taux de la fiscalité communale sont restés stables sur la période.*
- *La Commune a mené à bien un programme d'investissements de près de 10 M€ entre 2017 et 2020.*
- *La capacité d'autofinancement nette moyenne sur le mandat s'établit à 940 000 €.*

*S'agissant de la masse salariale, l'évolution des effectifs de la Commune a été maîtrisée dans un contexte de forte croissance de la Commune.*

*Durant cette période, la population a augmenté de 1 000 habitants environ, de nouveaux équipements municipaux ont été créés (salle Roland Loquet, Maison des jeunes), de nouveaux services à la population ont été proposés (création du pôle AVAS, expérimentation TZCLD pour les personnes très éloignées de l'emploi).*

*L'objectif n'est pas de réduire le nombre d'agents et les ratios ne sont pas une fin en soi. Les projets à mener nécessitent une expertise, une ingénierie qui font aujourd'hui parfois défaut dans certains secteurs d'activités. Les plans de charge sont soutenus, et il est nécessaire d'accompagner le développement de la Commune.*

*Il n'y aura pas d'actions fortes en matière de développement durable, ou pour redynamiser le centre-ville, sans un accompagnement technique renforcé. Les réflexions sont en cours à ce sujet, tout comme la réponse à apporter à un nombre très important de départs à la retraite au sein des effectifs municipaux dans les cinq prochaines années.*

*La Commune aborde un niveau d'investissements très important sur le mandat 2020/2026 parce qu'il est indispensable de renforcer la qualité de nos espaces publics, très marqués par les grandes infrastructures routières des années 70/80, et parce que beaucoup d'équipements de la Commune sont vieillissants.*

*La Commune se doit également d'accompagner l'arrivée du lycée.*

*Ces projets se chiffrent souvent en centaines de milliers, voire en millions d'euros.*

*La volonté de la municipalité de se mobiliser fortement sur les enjeux énergétiques, de préservation de la biodiversité devra aussi se concrétiser et se traduire par un engagement financier soutenu.*

*C'est la même chose pour la redynamisation du centre-ville.*

*C'est la feuille de route « Pont-Château 2030 » qui devra être déclinée en projets et en réalisations.*

*Cela suppose de maintenir les efforts pour une gestion rigoureuse, d'investir intelligemment pour générer des économies de fonctionnement, d'optimiser la recherche de financements extérieurs.*

*Comme en matière énergétique, c'est le mix de toutes ces solutions qui produira des effets.*

*Les investissements les plus utiles ou les plus attendus ne sont pas toujours ceux qui coûtent le plus cher. Les micro-projets ont leur vertu. En continuant de miser sur l'intelligence collective, l'innovation et la créativité, il est possible de faire aboutir des projets. Le Vallon des butineurs en est le parfait exemple, tout comme, sur un tout autre registre, les aménagements réalisés pour sécuriser certains villages.*

*Ces perspectives s'inscrivent dans le contexte d'une nouvelle gouvernance à la Communauté de communes, où le rôle de ville-centre de Pont-Château, avec les charges financières qui vont avec, est maintenant reconnu.*

*La perspective d'un pacte fiscal et financier entre la Communauté de communes et les communes doit ouvrir la voie à une solidarité accrue et à davantage de cohérence dans les décisions à venir. La Communauté de communes n'est pas une structure extérieure, c'est une partie de nous-mêmes.*

*Le Programme « Petites Villes de Demain » amorce un travail en étroite concertation, et une mutualisation des moyens. Il en sera de même avec le Plan Climat Air Energie Territoire dans la perspective duquel la Commune devra se situer.*

*Propose de passer au vote des différents budgets.*

## **DÉLIBÉRATION N°2021-017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIÈRE »**

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 février 2021,

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière ».

*Aucune observation*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »**

*Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération*

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 février 2021.

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent ».

*Aucune observation*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 / BUDGET PRINCIPAL**

*Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération*

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 février 2021.

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal.

*Aucune observation*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

**Danielle CORNET** : Confie la présidence de l'assemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le vote des comptes administratifs des différents budgets.  
Se retire.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire les recettes et dépenses effectivement réalisées par la Commune sur l'année écoulée. Il représente le bilan financier de la Commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Le maire ne peut voter son propre compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date 8 février 2021,

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de rassemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint.

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	467 666.63 €	509 506.51 €
<b>Résultat</b>	<b>41 839.88 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	541 735.35 €	505 209.69 €
<b>Résultat</b>	<b>- 36 525.66 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>5 314.22 €</b>	

## DÉLIBÉRATION N°2021-022 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire les recettes et dépenses effectivement réalisées par la Commune sur l'année écoulée. Il représente le bilan financier de la Commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Le maire ne peut voter son propre compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 8 février 2021.

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de rassemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint.

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	397 869.31 €	459 518.47 €
<b>Résultat</b>	<b>61 649.16 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	43 139.98 €	54 358.44 €
<b>Résultat</b>	<b>11 218.46 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>72 867.62 €</b>	

## DÉLIBÉRATION N°2021-026 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET PRINCIPAL

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire les recettes et dépenses effectivement réalisées par la Commune sur l'année écoulée. Il représente le bilan financier de la Commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Le maire ne peut voter son propre compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 8 février 2021,

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de rassemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint.

*Aucune observation*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
	8 748 348.11 €	10 342 898.22 €
<b>Résultat</b>	<b>1 594 550.11 €</b>	
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
	4 728 392.15 €	4 923 406.16 €
<b>Résultat</b>	<b>195 014.01 €</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>1 789 564.12 €</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>1 041 970.45 €</b>	
	<b>Dettes en capital au 31 décembre 2020</b>	<b>10 005 744.22 €</b>
	<b>Emprunt réalisé en 2020</b>	<b>1 700 000 €</b>

*- Entrée de Mme Danielle CORNET -*

*Mme Danielle CORNET reprendra présidence de l'assemblée.*

*Danielle CORNET : Remercie M. Stéphane POILVÉ.*

## **DÉLIBÉRATION N°2021-019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : Présentation du projet de délibération

Dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », soit 41 839.88 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 8 février 2021,

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
  - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020/ BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »**

***Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération***

Dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », soit 61 649.16 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 8 février 2021,

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », pour la somme de 61 649.16 € de la façon suivante :
  - en section de fonctionnement : 61 649.16 € à l'article 002.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-027 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 / BUDGET PRINCIPAL**

***Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération***

Dans le cadre de la comptabilité M 14 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du Budget Principal, soit 1 594 550.11 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 8 février 2021.

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du Budget Principal pour la somme de 1 594 550.11 € de la façon suivante :
  - en section d'investissement : 1 594 550.11 € à l'article 1068.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-020 – BUDGET PRIMITIF 2021 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

*Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération*

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 28 janvier 2020,

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b>
523 376.88 €
<b>Dépenses d'investissement équilibrées à</b>
518 062.66 €

## **DÉLIBÉRATION N°2021-024 – BUDGET PRIMITIF 2021/ BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »**

*Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération*

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 28 janvier 2020,

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b>
454 529.00 €
<b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>
70 297.46 €

## **DÉLIBÉRATION N°2021-028 – BUDGET PRIMITIF 2021 / BUDGET PRINCIPAL**

*Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances : Présentation du projet de délibération*

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 8 février 2021.

*Aucune observation*



## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

<b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b>
10 100 341.00 €
<b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>
6 428 040.00 €

### **DÉLIBÉRATION N°2021-029 – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CŒUR DE BOURG / CŒUR DE VILLE » POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU POLE SOLIDAIRE**

**Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances** : *Présentation du projet de délibération*

Vu la délibération municipale n°2020-146, du 17 décembre 2020, adoptant l'opération de rénovation et d'extension du Pôle solidaire et ses modalités de financement.

Vu la délibération municipale n°2020-110, du 24 septembre 2020, autorisant la Commune à candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville » portée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Considérant que le Comité d'engagement du Conseil départemental, réuni le 7 décembre 2020, a retenu la candidature de la Commune et validé son plan guide opérationnel.

Le contrat « cœur de bourg / cœur de ville » vise à accompagner les projets de requalification urbaine dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités, des services et commerces de proximité. Cet accompagnement s'adresse plus particulièrement aux communes et EPCI reconnus au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

Le projet de réhabilitation et d'extension d'un Pôle solidaire, allée du Brivet a été identifié au titre du contrat « cœur de bourg / cœur de ville » de Pont-Château.

Cette opération, permettra aux associations caritatives et humanitaires de travailler dans de meilleures conditions, de mutualiser des espaces, et d'accueillir plus facilement les habitants de Pont-Château et des communes voisines. Il s'agit d'un projet de réhabilitation lourde, le bâtiment dans lequel les associations travaillent étant vétuste, énergivore, peu fonctionnel et trop étroit. L'objectif est d'affirmer la présence d'un tel service dans le cœur de Ville, qui présente par ailleurs toutes les fonctionnalités dont les publics les plus fragiles peuvent avoir besoin.

Cette opération s'inscrit dans la démarche plus globale de requalification de l'allée du Brivet, qui elle-même participe à la stratégie générale de dynamisation du centre-ville

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, toutes dépenses confondues, est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financiers	Coût prévisionnel HT	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	1 814 480,00 €	129 276,00 €	acquis	7,12%
Conseil départemental	1 814 480,00 €	725 792,00 €	sollicité	40,00%
<b>Sous-total</b>		<b>855 068,00 €</b>		
<b>Autofinancement</b>		959 413,00 €		52,88%
<b>Coût HT</b>		<b>1 814 481,00 €</b>		

Considérant que le projet de rénovation et d'extension du Pôle solidaire répond aux critères d'éligibilité du dispositif « Cœur de bourg / cœur de ville » il est proposé de solliciter un financement auprès du Département de Loire-Atlantique, à hauteur de 725 792 € (40% du coût H.T de l'opération).

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 8 février 2020.

**Stéphane POILVÉ** : Explique que ce projet bénéficie d'une subvention au titre de la DSIL.

**Danielle CORNET** : Indique qu'un effort particulier est réalisé par le Département en sa qualité de partenaire dans le cadre du dispositif Petites villes de demain.

Rappelle les conventions conclues entre la Banque des Territoires, le Département et l'Etat et signées il y a quelques semaines à Pont-Château. Rappelle que le dispositif est très favorable pour la Commune.

**Stéphane POILVÉ** : Indique que cet équipement ne sert pas uniquement la Commune de Pont-Château et ses habitants. Ainsi, de nombreuses communes bénéficient des services du Pôle solidaire, telles que la commune de St-Joachim pour le Secours populaire. En offrant ce service, Pont-Château remplit son rôle de ville centre.

**Danielle CORNET** : Rappelle que l'action sociale entre dans le champ des compétences du Département. A ce titre, il apporte son soutien dans les domaines de l'insertion et de l'aide aux plus fragiles.

La rénovation et l'extension du Pôle solidaire sera bénéfique aux usagers et aux bénévoles qui œuvrent dans les structures présentes dans le bâtiment.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre du dispositif « Cœur de bourg / cœur de ville » à hauteur de 725 792 € (40% du coût H.T de l'opération) pour l'opération de rénovation et d'extension du Pôle solidaire.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **CŒUR DE VILLE**

### **DÉLIBÉRATION N°2021-030 - SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX COMMERÇANTS NON ALIMENTAIRES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU LUNDI MATIN IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE**

**Sylvie FUSELLIER** : Présentation du projet de délibération

Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, le Gouvernement, dès le mois de mars 2020, a été amené à prendre des mesures de fermeture administrative de certaines activités commerciales. Ainsi, les commerces de produits manufacturés (commerces non alimentaires à l'exception des commerces proposant la vente de graines, semences, plants d'espèces fruitières ou légumières) n'ont pu exercer leur activité sur les marchés ouverts ou couverts pendant quelques semaines.

A Pont-Château, ces commerces n'ont pas été autorisés à débiter leurs produits sur le marché hebdomadaire du lundi, du 2 avril 2020 au 10 mai 2020, puis du 2 novembre 2020 au 27 novembre 2020.

Aussi, le Groupement des commerçants ambulants de Loire-Atlantique (GECALA) sollicite la Commune afin d'obtenir une exonération de trois mois du droit de place pour les commerçants de produits non alimentaires. Cette mesure concernerait 18 commerçants. Son coût est estimé à 2 500 € environ.

Considérant la nécessité de soutenir le commerce très impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19,

Considérant que la fixation des tarifs relève du Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Cœur de ville, en date du 8 janvier 2021.

*Aucune observation*

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De décider la gratuité des droits de place sur le premier trimestre de l'année 2021 pour les commerçants de produits non alimentaires (abonnés et non abonnés) présents sur le marché hebdomadaire du lundi matin de la Commune de Pont-Château.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-031 – MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX DU SAMEDI MATIN : MODIFICATION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS ET DES PERIODES AUTORISEES**

*Sylvie FUSELLIER : Présentation du projet de délibération*

Vu la délibération n° 2018-085, en date du 3 juillet 2018, portant création d'un marché des producteurs locaux le samedi matin, d'avril à octobre, sur le jardin public de l'allée du Brivet.

Vu l'arrêté n°2018-306, en date du 5 juillet 2018, portant règlement du marché des producteurs locaux.

Le marché des producteurs et commerçants-artisans locaux est organisé le samedi matin allée du Brivet. Douze emplacements y sont réservés aux producteurs et artisans locaux (Pont-Château et les communes voisines) désireux de vendre directement, sans intermédiaire, leurs produits, en l'état ou transformés localement.

Ce marché a pour but d'encourager une agriculture fermière de proximité et l'artisanat local, et de créer un échange entre les producteurs, les artisans et les visiteurs.

Au vu du succès rencontré par ce marché, il est proposé d'autoriser la création de 8 nouveaux emplacements, soit 20 emplacements au total.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux à la saisonnalité des produits vendus sur ce marché, il est proposé d'étendre sa période annuelle d'ouverture du mois de mars au mois de décembre.

Il est précisé qu'un arrêté municipal sera nécessaire afin de modifier le règlement du marché des producteurs actuellement en vigueur.

Vu l'avis favorable de la commission Cœur de ville, en date du 8 janvier 2021.

*Sylvie FUSELLIER : Indique que cette question a été étudiée en commission Cœur de ville. Estime intéressant de dynamiser ce marché qui fonctionne bien et de permettre la diversification des produits proposés.*

*Danielle CORNET : Se réjouit du développement du marché des producteurs. Salue la dynamique de la démarche, qui permet la création d'un nouveau lieu de rencontres sur la Commune.*

*Sylvie FUSELLIER : Rappelle la présence d'un stand buvette, tenu par des agriculteurs retraités, qui apporte une dimension conviviale au marché. Ajoute que des animations sont proposées régulièrement (musique, animations de Noël...). Par ailleurs, cette démarche s'intègre dans une logique d'alimentation de territoire et dépasse ainsi la simple dimension commerciale.*

## **DELIBÉRÉ**

- > De prendre acte de la nécessité de modifier l'arrêté portant règlement du marché des producteurs locaux afin de prendre en compte les évolutions relatives aux emplacements proposés et à la périodicité du marché.
- > D'approuver toute modification ultérieure du règlement du marché des producteurs locaux dès lors qu'elle ne bouleverse pas son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **CADRE DE VIE, BATIMENTS**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-032 – ADOPTION DU PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DU ROCHER ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR**

**Raphaël CONDÉ-JIMENEZ, Conseiller délégué** : *Présentation du projet de délibération*

Vu l'article L. 2334 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La salle du Rocher, située rue du Rocher à Saint-Guillaume, est composée d'une salle principale d'une surface de 54 m<sup>2</sup>, d'une salle annexe de 35 m<sup>2</sup> et d'un local à l'étage de 35 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un équipement de proximité très apprécié, et qui concourt au dynamisme de la vie locale.

La salle principale, d'une contenance d'environ 50 personnes, est louée pour des repas de famille et des réunions d'associations. La salle annexe et le local de l'étage sont occupés par l'association Histoire Locale.

La réhabilitation et l'extension de la salle du Rocher permettront d'accueillir 80 personnes, dans de meilleures conditions, et complètera l'offre en équipements de proximité sur la Commune.

Ainsi, les travaux suivants seront engagés :

- La création d'un hall d'accueil de 18 m<sup>2</sup>
- L'extension de 30 m<sup>2</sup> de la salle principale
- La transformation de la salle annexe en cuisine
- La mise en place de sanitaires conformes aux normes PMR
- L'installation d'un local de rangement du mobilier de 12 m<sup>2</sup> et d'un local ménage de 6 m<sup>2</sup>
- Rénovation énergétique suivant les normes RE 2020 (Réglementation environnementale), contribuant à la réalisation d'économies d'énergie.

L'estimation des travaux et des montants d'honoraires des différents intervenants s'élève à 413 758 € H.T. soit 493 509,60 € T.T.C.

Considérant que le projet de rénovation et d'extension de la salle du Rocher répond aux critères d'éligibilité à la DETR, il est proposé de solliciter un financement auprès de l'État, à hauteur de 144 815,30 € (35 % du coût H.T. de l'opération),

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 2 février 2021.

**Danielle CORNET** : *Remercie M. Condé Jimenez. L'objectif de cette opération est d'entretenir le patrimoine existant et de renforcer ainsi les usages de la salle. Ce projet permet de préserver un lieu de rencontre au service des habitants.*

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération de rénovation et d'extension de la salle du Rocher et ses modalités de financement.
- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour la rénovation et l'extension de la salle du Rocher.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **SPORT**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-033 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE PONT-CHATELAINE ET A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

**Muriel MAHÉ, 8<sup>ème</sup> Adjointe déléguée au Sport** : Présentation du projet de délibération

Vu la délibération municipale n°2020-153, en date du 17 décembre 2020, autorisant la conclusion d'une convention avec le Comité d'organisation du Cyclo-cross de Pont-Château, portant sur l'organisation de l'édition 2021 des Championnats de France et lui attribuant une subvention dans le cadre de cet évènement.

Il est précisé, qu'au vu des conditions exceptionnelles dans lesquelles les Championnats de France de cyclo-cross se sont déroulés en 2021 (huis clos), la subvention attribuée au Comité s'élève à 15 000€, soit 50% de l'aide habituellement versée.

Il est proposé de répartir ainsi la part de l'enveloppe financière qui n'a pas été allouée :

- 4 000€ à l'Union Sportive Pont-Châtelain Cyclisme au titre de sa participation à l'organisation de l'édition 2021 du Cyclo-cross.
- 6 000€ à l'Office municipal des sports, chargé d'organiser la redistribution de cette somme auprès des 16 associations sportives ayant apporté leur soutien à l'édition 2021 du Cyclo-cross, à savoir l'AOSP Football, l'AOSP Full Contact, l'ASG Football, l'Étoile St-Roch, Les Cavaliers de Coët-Roz, l'ESCO Pont-Château, Danse Attitude Compétition, les Randonneurs du Brivet, le Moto Club Pont-Châtelain, le Pétanque Club Pont-Château, Pont-Château Basket Club, Pont-Château Handball, Roller Club, Tennis Club, Tennis de table du Brivet, Office Municipal des Sports (OMS).
- 5 000€ ajoutés à l'enveloppe annuelle de subventions de fonctionnement versée aux associations sportives

Il est précisé que cette subvention exceptionnelle est destinée à soutenir les associations dans les frais supplémentaires générés par la réglementation en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Comme pour l'attribution annuelle des subventions de fonctionnement aux associations sportives, l'OMS sera chargé de proposer une répartition de cette enveloppe à la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission Sport en date du 25 janvier 2021.

**Danielle CORNET** : Remercie Mme Muriel MAHÉ. Ce dispositif permet d'apporter une aide aux associations impactées par la crise sanitaire.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 30 voix pour et 3 absentions (Lætitia GUTH, Erwan TANNEAU, Nadège BLANCHARD) :

- > De verser une subvention d'un montant de 4 000€ à l'Union Sportive Pont-Châtelain Cyclisme au titre de sa participation à l'organisation de l'édition 2021 des Championnats de France de cyclo-cross.
- > De verser une subvention d'un montant de 6 000€ à l'Office municipal des sports, chargé de répartir cette aide aux seize associations sportives ayant apporté leur soutien à l'édition 2021 des Championnats de France de cyclo-cross.
- > D'ajouter une enveloppe de 5 000€ à l'enveloppe annuelle de subventions de fonctionnement versée aux associations sportives, afin de soutenir les associations sportives dans les frais supplémentaires générés par la réglementation en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07*

A Pont-Château, le 12/03/21.

Le Maire,  
Danielle CORNET

